

**LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980**



**CLINIQUE TRANSCULTURELLE ET
ETHNOPSYCHIATRIE**

N° 689

**TOILETTE MORTUAIRE, RITES ET PRATIQUES
FUNÉRAIRES**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°689 TOILETTE MORTUAIRE, RITES ET PRATIQUES FUNÉRAIRES

N° du stage | 689

Durée du stage | 3 jours

Prix | Prix sur demande

Lieu de stage | Dans l'établissement

Dates |

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de santé.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un ethnologue.
- Un thanatopracteur, ancien infirmier.

OBJECTIFS GLOBAUX

- Acquérir des connaissances sur les rites, croyances, religions et cultures des usagers pour les intégrer dans les prises en charge, les soins et les accompagnements.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Anticiper les actions à mener face au décès imminent d'un patient (au domicile, à l'hôpital, en EHPAD).
- Rites et pratiques traditionnels de préparation du corps mort.
- Connaître les besoins et les réactions des personnes en deuil.
- Acquérir les connaissances pour accompagner les familles endeuillées dans leurs rites et pratiques.

PROGRAMME

1. Voyage ethnohistorique retracant les conduites, rites et pratiques de l'homme face à la mort.
2. Le rôle des professionnels dans la ritualité funéraire.
3. Rappel de la législation funéraire.

4. Les démarches auprès des tiers dans l'imminence d'un décès.
5. Reconnaître et gérer les problèmes liés aux premiers signes de décomposition du corps du défunt.
6. Technique de toilette mortuaire. Conseils et astuces pour exposer le corps.
7. Présentation de la thanatopraxie (soins de conservation).
8. Réflexion collective sur les rites et pratiques mis en place au sein des services lors de la survenue d'un décès pour accompagner les familles et le personnel en souffrance (idées, souhaits, projets).

www.afar.fr

N°689 TOILETTE MORTUAIRE, RITES ET PRATIQUES FUNÉRAIRES

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION**AFAR**

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du(des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**AFAR**

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

www.afar.fr

N°689 TOILETTE MORTUAIRE, RITES ET PRATIQUES FUNÉRAIRES

N° du stage | 689

Lieu de stage | Dans l'établissement

Durée du stage | 3 jours

Dates |

Prix | Prix sur demande

BULLETIN D'INSCRIPTION

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

PARTICIPANT M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

 Le participant est une personne en situation de handicap nécessitant un accueil spécifique

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr